

Discrimination syndicale



**La CGT attaquée délibérément
en Missions Locales !**

**Après Ludovic, à la ML Grand Plateau Picard cet été
Après Virginie, Houleye et Kathleen à la ML Watrelos, en Octobre,**

C'est Vincent DELVALLE

qui est sous le coup d'un licenciement par la ML Hénin-Carvin !

**Leur tort aux yeux des Présidents et Directions des Missions Locales :
ÊTRE À LA CGT !**

- Vincent est Secrétaire Général de notre syndicat CGT Missions Locales Hauts de France
- Vincent est négociateur pour la Branche des Missions Locales
- Vincent est membre du collectif professionnel CGT Missions locales

Depuis 2010 il subit des pressions de la part de sa direction, une procédure prudhommale est en cours pour faire juger la discrimination syndicale : l'audience était prévue le 8 Novembre...elle a été reportée...

L'entretien préalable à licenciement aura lieu lundi 15 Novembre à Hénin Beaumont !
Dégager les camarades CGT avant que la Justice ait pu reconnaître la discrimination qui dure depuis 10 ans, c'est trop facile !

En s'attaquant à Vincent c'est à la CGT en missions locales que l'on s'attaque...

Voilà à quoi s'occupe ,en bafouant notre Constitution, certaines Directions et certains élus plutôt que s'occuper des jeunes !

Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946

- 5.** Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances.
- 6.** Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.

Montreuil, le 8 Novembre 2021